

**FORMATION AIPR
NIVEAU OPERATEUR****Objectifs de la formation :**

- Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir.
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Personnes concernées :

Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles, est considéré «opérateur» tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Pré-requis :

Avoir 18 ans au minimum et présenter les aptitudes médicales nécessaires.
Savoir parler, lire et écrire le français.
Etre équipé des Equipements de Protection Individuels nécessaires
Posséder une expérience des travaux sur chantier
Avoir le sens des responsabilités

Durée de la formation :

1 jour de formation (7h de formation par jour).

Moyens pédagogiques :

- Formation en salle (6 heures), sous forme d'exposé, illustrations, reportage photographiques et entraînement au passage du QCM AIPR opérateur - Examen (1 heure)

Validation de la formation :

Evaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation.
Délivrance d'une attestation de formation et feuille d'émargement par demi-journée.

PROGRAMME DETAILLE

1. Contexte légal et réglementaire :

Présentation et objectifs de la formation.
Contexte et enjeux de la réglementation.
Les obligations des différents acteurs.
Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux.
Les sanctions applicables.
Pourquoi une AIPR ?

2. La mise en œuvre du chantier :

Les documents nécessaires sur un chantier.
Les piquetages et marquages au sol.
Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
Le guide technique: présentation et mode d'emploi.
Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

3. Savoir préparer son intervention :

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
Les différentes classes de plan.
Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

4. Travailler à proximité des réseaux :

Les cas d'obligations de présence des exploitants.
Les moyens de protection collective et individuelle.
Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
Pouvoir reconnaitre des situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
Les règles pour les branchements.
Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
L'obligation de récolement.

5. En cas d'anomalies :

Mesures à respecter en cas d'accrochage.
Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

6. Contexte :

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...). Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1er janvier 2019.